ARRÊTÉ N°2026 - 179 du 06/11/2026

FIXANT LA LISTE D'APTITUDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS DU CADRE D'EMPLOIS « APPLICATION »DE LA SPÉCIALITÉ « TECHNIQUE » DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Le Président du centre de gestion et de formation,

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, et notamment son article 31 ;

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 modifié fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n°1118 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier de cadre d'emplois « application » ;

Vu l'arrêté du haut-commissariat de la République en Polynésie française n° 1775 DIRAJ/BAJC du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels du cadre d'emplois « application » ;

Vu l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC/391/DIRAJ/BAJC du 03 avril 2023 relatif aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens de la fonction publique des communes de la Polynésie française en faveur des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC 20 DIRAJ/BAJC/bt du 10 janvier 2025 portant dispositions relatives aux examens professionnels et aux concours ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n°05-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le programme triennal d'organisation des concours et des examens professionnels de la fonction publique communale de 2025 à 2027 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n°11-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le règlement général des concours et des examens professionnels ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CGF n° 24-2025 du 05 décembre 2025 approuvant l'ouverture au titre de l'année 2026 des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application » des spécialités « administrative » et « technique » de la fonction publique communale ;

Vu l'arrêté du Président du CGF n°2025-168 du 05 décembre 2025 portant ouverture au titre de l'année 2026 des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application » dans les spécialités « administrative » et « technique » de la fonction publique communale ;

Vu l'arrêté du Président du CGF n°2026-046 du 29 avril 2026 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel ouvert au titre de l'année 2026 pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application - catégorie C » de la spécialité « technique » de la fonction publique communale ;

Vu l'arrêté du Président du CGF n°2026 – 150 du 08 septembre 2026, fixant la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves orales d'admission des examens professionnels du cadre d'emplois « application » de la spécialité « technique » de la fonction publique communale ;

Considérant que les épreuves d'admission des examens professionnels relevant du cadre d'emplois « application » de la spécialité « technique » se sont déroulées du jeudi 29 octobre au vendredi 30 octobre 2026 à Tahiti.

Considérant la liste des candidats admis à l'examen professionnel pour l'accès aux grades d'adjoint et d'adjoint principal de la spécialité « technique » dressée lors de la réunion du jury d'admission en date du 06 novembre 2026 à l'issue des épreuves orales.

ARRÊTE

Article 1er :

Les fonctionnaires dont les noms figurent en annexe au présent arrêté sont inscrits, au titre de l'année 2026, sur les listes d'aptitude pour l'accès aux grades d'adjoint et d'adjoint principal de la spécialité « technique » de la fonction publique communale.

Article 2 :

Les candidats sont convoqués individuellement par le centre de gestion et de formation.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du Président du Centre de gestion et de formation. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Article 4 :

Le directeur général du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à toutes les communes de la Polynésie française, aux groupements de communes et à leurs établissements publics administratifs, ainsi qu'au haut-commissaire de la République.

Fait à Papeete, le 06 NOV. 2026

Le Président

Damas, Terai TEUIRA

CENTRE DE GESTION ET DE FORMATION Polynésie Française

ANNEXE DE L'ARRÊTÉ N° 2026 – 179 DU 06 novembre 2026

EXAMEN PROFESSIONNEL
SPÉCIALITÉ « TECHNIQUE »
- SESSION 2026 -

LISTE D'APTITUDE FIXANT LES CANDIDATS ADMIS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

CADRE D'EMPLOIS « APPLICATION »
(Catégorie C)

Accès au grade d'adjoint par changement de spécialité sur le même niveau de grade
(2 candidats)

N° dossier	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
15398	MOEVAI	Taaroa	Jean
15212	TEIHOTAATA	Charles	

Accès au grade d'adjoint principal par avancement de grade sans changement de spécialité
(5 candidats)

N° dossier	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
15107	MAURI	Lydie	Phinehata
15611	PETERANO	Christopher	Matohiaki
15793	ROUCHEUX	Isabelle	Hina, Heitiare
15104	TANEMATEA	Motoi	Brice
15772	TROPEE	Poerani	Rahera

Accès au grade d'adjoint principal par changement de spécialité sur le même niveau de grade
(1 candidat)

N° dossier	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
15141	TERIITEMOEHAA	Noa	Logan

Centre de gestion et de formation – Av. Clémenceau - BP 40 267 – 98713 Papeete – tél. +689 54.78.10 – examen.professionnel@cgf.pf